

Chambonas

La Lettre d'Info



mairie.chambonas@orange.fr
www.chambonas.com
04 75 37 24 22

Brève

Pendant la période du 1er juillet au 30 septembre, il est interdit :
de fumer, de jeter des objets en ignition, de porter ou d'allumer du feu, d'abandonner ou d'accumuler des matières susceptibles de provoquer un feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres de bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que des landes, garrigues et maquis.

Cette période pourra toutefois être modifiée par arrêté préfectoral spécial en fonction des conditions climatiques et conjoncturelles.

Agenda

Août 2011

Du 8 au 12	de 9h à 12h	Stage de modelage - Contact: Maria Romagnoli au 06 21 26 72 34
Mercredi 10	19h	Rencontre de quartiers à Vompdes (Vompdes, les Côtes de Vompdes, les Grads de Chambonas, le Puech, le Ganivay, les Terrasses et Chantegay)
Dimanche 14	dès 14h	Fête de l'été - Voir page 8
Mercredi 17	19h	Rencontre de quartiers à Champval (Champval, les Sielves, les Sielvettes et l'Evescat)
Judi 18	20h30	Concert de piano à l'Eglise - Voir page 8
Vendredi 19	20h30	Concert de piano à l'Eglise - Voir page 8
Mercredi 24	19h	Rencontre de quartiers à Marvignes (Marvignes, les Maisons et Verlegas)
Vendredi 26	Dès 14h	Exposition d'aquarelles au Café du Pont

Septembre 2011

Du 17 au 18 de 9h à 12h Exposition photos organisée par "Anim'à Chambonas"

Octobre 2011

Dimanche 16 10h Sortie familiale Découverte des champignons - Organisée par le CCAS
Du 22 au 23 dès 9h Initiation au modelage avec Maria Romagnoli - Voir page 7

Le Mot du Maire

L'été est déjà bien entamé, bien qu'il nous fasse souvent défaut au grand dam de l'activité touristique.

Nous avons, à la mi juillet commencé notre quatrième tournée d'été des hameaux aux Bancs, elle se terminera le 24 août à Marvignes. Et oui déjà la quatrième ! Rencontre gâchée quelquefois, comme mercredi dernier au village, par la non distribution, par quelque préposé, de l'information déposée auprès de La Poste.

La collecte des ordures ménagères est un sujet « brûlant », lors de nos rencontres, en cette période estivale. Avec la profusion des cartons et même leur invasion dans les « bacs jaunes ». Supprimer les sacs plastiques est une bonne chose au plan du développement durable, mais ces cartons de « remplacement » perturbent la collecte et laissent les abords dans un état déplorable. Un nouvel article, en page intérieure, vous guidera dans votre tri personnel.

Les entreprises concourant pour la construction de l'hôpital ont déposé leurs plis de soumission fin juillet, en réponse à l'appel d'offres. En septembre, une commission décidera de l'attribution des différents lots. La construction démarrera véritablement à partir de là.

Le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale, tel qu'expliqué et adopté lors du dernier conseil municipal a été adopté à une très large majorité au cours du dernier conseil communautaire de la communauté de communes du Pays des Vans. Les autres communautés de communes et Beaulieu devraient également délibérer d'ici la fin du mois d'août. Nous pourrions alors avancer sur le projet effectif des compétences à adopter et de leurs modalités de mise en œuvre. Tout en redisant que le périmètre défini par la Préfecture nous semble parfaitement cohérent. Il est à regretter que chaque commune ne dispose pas dans le futur périmètre d'au minimum deux délégués.

Bonne fin d'été à tous, bon séjour aux hôtes qui ont choisi de séjourner au Pays des Vans et sur notre commune.

Roger Boulard



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2011

Présents : Roger Boulard, Bérengère Bastide, Christine Vaillè, Aline Larrieu-Arguillé, Brigitte Bourgade, Marie-Thérèse Bouchet, Léon Boyer, Patrick Fara, Christian Hilaire, Michel Barbot, Françoise Lassalaz, Loïc Rouveyrol.

Procurations: Christian Garnier à Roger Boulard, Nathalie Ferret à Aline Larrieu-Arguillé.

Excusés : Djamel Bezzazi. Secrétaire de séance : Bérengère Bastide

Préalablement, le Maire informe les conseillers du planning des visites estivales dans les hameaux de la commune, à partir du 18 juillet et jusqu'au 24 août. Il communique la date du tirage des jurés d'assises, le vendredi 8 juillet en mairie de Chambonas.

• SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Le Maire expose au conseil municipal que la loi n° 201-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales demande à chaque Préfet d'élaborer, pour son département, un cadre de référence à l'intercommunalité pour les six années à venir, qui prend la forme d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I).

Ce schéma doit viser le triple objectif de réaliser la couverture intégrale du territoire par des communautés de communes (dont le terme juridique exact est : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale EPCI à fiscalité propre) et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales, de rationaliser les périmètres des communautés, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes, en renforçant la cohérence des périmètres (notamment par le biais de création, fusion, transformation d'EPCI) et de réduire le nombre des syndicats intercommunaux et mixtes, en particulier par la suppression de ceux dont le maintien ne se justifie plus.

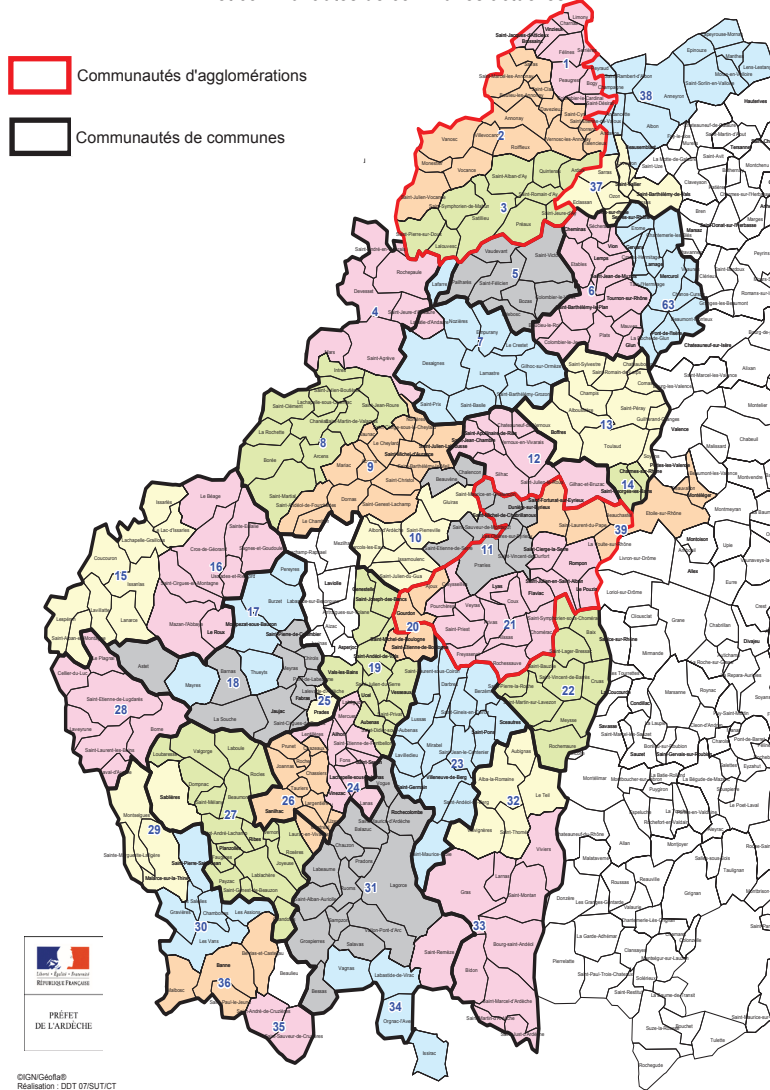
Ce schéma prend également en compte les orientations suivantes :

- la création, la transformation et la fusion ou la modification de périmètres de communautés de communes,
- la suppression, la transformation et la fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixtes,
- l'accroissement de la solidarité financière, notamment concernant le rattachement de communes isolées à des intercommunalités à fiscalité propre,
- la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes au regard en particulier de l'objectif de suppression des doubles emplois entre les établissements publics de coopération intercommunale ou entre ceux-ci et des syndicats mixtes,
- le transfert des compétences exercées par les syndicats de communes ou les syndicats mixtes à une communauté de communes,
- la rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes de développement durable.

Son élaboration comporte plusieurs étapes tout au long de l'année jusqu'à son adoption au plus tard le 31 décembre 2011.

Le Préfet a présenté le projet de schéma le 21 avril 2011 à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) et l'a adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et organes délibérants des EPCI qui doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE Schéma départemental de coopération intercommunale Proposition d'intercommunalités à fiscalité propre et communautés de communes actuelles



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2011 (SUITE)

A l'issue de la consultation, il appartiendra au Préfet de transmettre le projet de schéma à la Commission Départementale qui disposera à son tour de quatre mois pour se prononcer.

Pour notre secteur, le Préfet propose un regroupement des communautés de communes Pays des Vans, Pays de Jalès et Pays des Cruzières, ainsi que les Cévennes Vivaroises à l'exception de la commune de Sablières. La commune de Beaulieu adhérerait à ce regroupement. Cela signifie qu'à terme, ce sont les communes de Les Assions, Banne, Beaulieu, Berrias et Casteljau, Chambonas, Gravières, Malarce sur la Thines, Malbosc, Montselgues, Saint André de Cruzières, Sainte Marguerite-Lafigère, Saint Paul le Jeune, Saint Pierre-Saint Jean, Saint Sauveur de Cruzières, Les Salelles et Les Vans, qui se trouveront regroupées au sein d'une même Communauté. Toutefois, les communes de Saint Sauveur de Cruzières et de Sainte Marguerite-Lafigère pourraient rejoindre des communautés de communes hors du département de l'Ardèche.

Dans le même temps, des syndicats intercommunaux disparaîtraient. Il s'agit pour nous du Syndicat de collecte des Ordures Ménagères de Granzon et Claysse, et du SIDET (Syndicat Intercommunal de Découverte de l'Environnement et du Territoire) dont les compétences seraient reprises par la future communauté de communes. Après avoir pris connaissance du projet, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au schéma départemental de coopération intercommunale présenté.

• **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX**

Le SAGE fixe les objectifs généraux et les dispositions permettant d'assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau et la préservation des milieux.

Ce projet a été élaboré par la Commission Locale de l'Eau, qui réunit des élus locaux, des usagers et des administrations, et a été validé à l'unanimité le 5 mai 2011.

Il comprend un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), un règlement et des documents cartographiques en annexe. Le PADG est structuré autour de 15 enjeux, avec 5 objectifs généraux, déclinés en 16 sous-objectifs, conduisant à 39 dispositions.

Le SAGE est actuellement en phase de consultation jusqu'au 10 octobre 2011, puis fera ensuite l'objet d'une enquête publique, avant d'être approuvé.

Le conseil municipal, par vote à mains levées, 1 voix contre, 13 voix pour, émet un avis favorable sur le projet du SAGE adopté par la Commission Locale de l'Eau le 5 mai 2011.

• **CONTRIBUTION FISCALISÉE 2011 DU SIDET**

Le comité syndical du SIDET (Syndicat Intercommunal de Découverte de l'Environnement et du Territoire) a voté un taux d'imposition pour la contribution fiscalisée de l'exercice 2011 à 1.70%

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de retenir ce taux de 1.70 % qui sera appliqué à l'ensemble des bases d'imposition de la commune.

Le produit attendu devrait être de 24 614.30 €, perçu directement par le syndicat.

• **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Suite au renouvellement de nos demandes de subventions, l'Etat vient de nous attribuer une aide financière au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), pour la réalisation de 2 réseaux d'assainissement collectif. Il s'agit de l'assainissement des hameaux des Bancs et du Vignal. Les avant-projets détaillés vont pouvoir être lancés et chiffrés précisément, après le choix du maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal approuve le recours à un maître d'œuvre pour les programmes d'assainissement collectif des Bancs et du Vignal, et autorise le Maire à lancer la consultation à cet effet. Un complément de subvention sera sollicité auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

• **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

La commune disposant d'un plan de prévention des risques, on doit mettre en place un plan communal de sauvegarde, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi 2004 et du décret 2005-1156 du 13 septembre 2005.

Le conseil municipal décide d'engager une consultation pour choisir un bureau d'études spécialisé dans ce domaine pour la réalisation dudit plan de sauvegarde.

• **GAZ DE SCHISTE : SUBVENTION**

Le collectif des élus ardèchois contre le gaz de schiste sollicite une participation financière des communes à hauteur de 0.50 € par habitant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention au collectif des élus ardèchois d'un montant de 0.50 € par habitant, soit pour 626 habitants la somme de 313 €.

• **RECENSEMENT**

La commune doit effectuer un nouveau recensement de la population du 18 janvier au 18 février 2012. A cet effet, le conseil désigne Aline Larrieu-Arguillé pour être coordonnateur communal. Elle sera assistée dans sa tâche par les autres élus du conseil, chacun pour ce qui concerne son quartier.

• **INFORMATION DIVERSE**

La commune de Chambonas a reçu une subvention du conseil général de l'Ardèche de 163 € pour l'organisation de l'Ardéchoise.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Informations municipales

RÈGLEMENTATION

Quelles sont les distances à respecter pour les plantations en bordure de voie communale ?

En l'absence de règlements de voirie locaux, c'est l'article R 116-2 5° du code de la voirie routière qui s'applique :

" Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui, en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier "

Le domaine public routier comprend non seulement les routes nationales mais aussi les voies départementales et communales.

D'une manière générale, il est donc interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de 2 mètres du domaine public.

Pour un arbre, la jurisprudence considère que la mesure doit être effectuée à partir du centre du tronc, pris au niveau du sol.



Un exemple à ne pas suivre !

Pour les végétaux à développement réduit (fleurs, plantes de petite hauteur), on peut se référer aux circulaires « transports » n°84-81 du 28 novembre 1984 et n°89-64 du 10 octobre 1989, qui fixent une distance minimale de 50 centimètres.

Dans certains endroits présentant des risques (à proximité de croisements, de virages ou points dangereux), une servitude de visibilité peut être imposée par la commune aux propriétaires riverains, les obligeant à planter à une distance du domaine public supérieure à 2 mètres.

Qui est responsable de l'égavage le long des voies publiques ?

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol du domaine public routier communal doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine par les propriétaires ou fermiers. Les haies doivent toujours être conduites de manière à ce que leur développement du côté du domaine public ne fasse aucune saillie sur celui-ci.

Le Maire, en vertu de l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, exerce la police de la circulation et peut donc, à ce titre, établir une servitude d'égavage sur les propriétés riveraines du domaine public routier.

En cas de négligence des propriétaires concernés, la Commune peut, après mise en demeure restée sans effet, procéder d'office à cet égavage à leurs frais.

Actuellement sur notre commune, ce sont ces règles générales qui s'appliquent, aucune disposition de restriction supplémentaire n'ayant été prise.

Béregère Bastide

Service technique municipal

LE POINT SUR LES TRAVAUX REALISES PAR LES AGENTS COMMUNAUX

Un nouvel agent a rejoint l'équipe technique, embauché depuis le 1^{er} juin en Contrat Initiative Emploi.

Les travaux de débroussaillage et de fauchage à l'aide de l'épaveuse sur les bords des voies communales ont occupé largement l'emploi du temps de l'équipe depuis début mai. Curage de fossés et entretien de la voirie se poursuivront cet automne.

De petits travaux de plomberie utiles au bon fonctionnement des installations sanitaires de la salle des Fêtes ont été effectués, les travaux de peinture seront terminés après les congés d'été. L'éclairage du parvis sera remis en état début août. Un nécessaire "coup de jeune" pour notre salle commune.

La tournée des encombrants et le nettoyage régulier des points de collecte des ordures ménagères sont effectués toujours plusieurs fois par semaine durant cette période de vacances, l'irresponsabilité de certains habitants et vacanciers est tenace !

Aline Larrieu-Arguillé



VACANCES ET TRI DES DÉCHETS

On estime que la population présente sur le territoire du SICTOBA au mois d'août avoisine les 100 000 habitants. Si les vacances sont synonymes de détente, cela ne signifie pas pour autant que les vacanciers ne trient pas leurs ordures ménagères.

Quelques rappels tout de même !

Chaque consommateur détient le pouvoir d'acheter ou de ne pas acheter les produits qui lui sont proposés, en fonction de ses besoins et de son mode de vie. Parce qu'il peut pratiquer l'éco-consommation, le consommateur est impliqué dans la démarche de réduction de ses déchets. Par ses choix et ses demandes, il peut influencer sur l'offre de produits et peser sur la chaîne de fabrication.

En pratique, comment réduire sa quantité de déchets :

- privilégier les produits avec moins d'emballages
- préférer des sacs réutilisables pour faire vos courses
- préférer les produits à la coupe pour la viande et le fromage, le vrac pour les fruits et légumes
- utiliser des piles rechargeables
- composter ses déchets de cuisine et du jardin
- éviter les produits à usage unique à courte durée de vie (lingettes, rasoirs jetables, ...)

Et pour finir, la propreté d'une commune n'est pas du seul ressort des services municipaux ou intercommunaux, c'est d'abord une question de « civisme et de politesse ». Elle dépend avant tout du comportement de chacun, visiteurs, vacanciers ou résidents à l'année !

Françoise Lassalaz

Gaz de schiste

LA LOI N° 2011- 835 DU 13 JUILLET 2011

visant à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique et à abroger les permis exclusifs de recherches comportant des projets ayant recours à cette technique a été publiée le 14 juillet 2011 au Journal Officiel.

A partir de cette date, chaque entreprise qui a bénéficié de permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux a deux mois pour remettre un rapport sur les techniques employées pour leurs recherches ; les permis seront abrogés si le rapport n'est pas remis dans les délais ou s'il mentionne l'utilisation de la fracturation hydraulique. L'autorité administrative a quant à elle un délai de trois mois (du 14 juillet au 13 octobre 2011) pour publier au Journal Officiel la liste des permis abrogés.

Cette loi adoptée le 30 juin dernier par le vote de la seule majorité parlementaire n'est pas satisfaisante :

- elle interdit l'exploration et l'exploitation par recours à la fracturation hydraulique, mais ne définit pas cette technique,
- elle n'interdit pas le recours à d'autres techniques qui

1^{ère} solution: containers jaunes

Bouteilles plastiques de produits alimentaires, d'entretien et d'hygiène, bidons, boîtes en métal, canettes en aluminium, cartonnettes et briques.

2^{ème} solution: colonne bleue

Papiers, journaux, revues, magazines sans leurs emballages plastiques

3^{ème} solution: colonne verte

Bouteilles, pots et bocaux en verre sans leur bouchons et couvercles

4^{ème} solution: votre compost

Ne pas oublier que 25% de nos déchets alimentaires ou provenant de l'entretien de nos jardins sont compostables et produisent un excellent terreau riche en oligoéléments

5^{ème} solution: déchetterie

Les encombrants, ferrailles, gros cartons, électroménagers, vêtement, tissus, matelas... sont à déposer à la déchetterie de Champvert, ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h30.

6^{ème} solution: containers gris

Tout ce qui ne correspond pas aux 5 solutions ci-dessus doit être déposé en sacs fermés dans les containers à ordures ménagères.

causeraient autant de dommages pour l'environnement et la santé que la fracturation hydraulique,

- elle permet l'expérimentation pour évaluer la technique de fracturation hydraulique ou d'autres techniques alternatives qui portent atteinte au principe d'interdiction, fondement même de son article 1^{er}.
- elle n'abroge pas les permis litigieux.

Fort de ce constat, les députés membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et apparentés ont déposé le 14 juillet une proposition de loi afin d'une part, de réaffirmer leur opposition à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels et d'autre part, réclamer l'abrogation des permis litigieux.

Les membres du groupe socialiste, apparentés et rattachés du Sénat ont également déposé le 27 juillet dernier une proposition de loi visant à réformer le Code minier et interdire l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schiste.

A suivre... **La mobilisation se poursuit !**

Aline Larrieu-Arguillé

Centre Communal d'Action Sociale

Pause d'été pour les membres du CCAS après la réunion du 28 juin au cours de laquelle nous avons décidé de participer au Fonds Unique Logement suite à l'appel du Conseil Général de l'Ardèche. Une participation correspondant à 0,20 € par habitant pour l'année 2011. Vous trouverez ci-dessous des informations à ce sujet.

L'organisation du repas de fin d'année offert aux habitants de la commune dès 70 ans sera à l'ordre du jour dès le mois de septembre. Nous avons déjà fixé la date au dimanche 4 décembre et vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire en Mairie pour y participer !

• FONDS UNIQUE LOGEMENT

Pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement, le Conseil général et ses partenaires ont créé le Fonds Unique Logement (FUL). Si son coup de pouce peut vous permettre de mettre un toit sur votre tête, il est également là pour vous aider à le conserver en évitant, sous certaines conditions, les dettes de loyer, eau, électricité et chauffage.

Vous prenez un logement en location ?

Le FUL peut vous aider. Les dépenses pour lesquelles vous pouvez bénéficier d'une aide sont : la caution, le premier mois de loyer, l'assurance habitation, les frais d'agence, les frais de déménagement... Attention, la demande doit être déposée avant la signature du bail et le dossier doit être complet.

Vous rencontrez des difficultés pour régler votre loyer, ou vos factures d'électricité, d'eau, de chauffage ?

Le FUL peut là aussi vous aider. Les aides sont versées directement aux débiteurs concernés : bailleurs et fournisseurs.

Notez que les aides pour le paiement des factures d'eau, d'électricité et de chauffage sont aussi accessibles aux propriétaires occupants.

Attention : il est préférable de ne pas laisser les dettes s'accumuler, sollicitez un conseil au plus tôt.

Comment solliciter le Fonds Unique Logement ?

Pour obtenir l'aide du Fonds Unique Logement, vous devez déposer une demande auprès d'un service social : Centre médico-social, Centre communal d'action sociale... Parfois, un entretien avec un travailleur social sera nécessaire. Après étude, certaines situations peuvent bénéficier d'une subvention ou d'un prêt sans intérêt.

• SORTIE FAMILIALE: CANOË

Dimanche 26 juin, sous un soleil de plomb, le Chassezac s'est fait tout petit pour nous guider du Pont de Fer jusqu'à Chalet plage... Les embarcations ont dû parfois être tirées car freinées par le manque d'eau courante ! Des familles nous ont rejoints à la plage de La Padelle pour nous offrir l'apéro et partager le pique-nique. Petits et grands ont profité de cette belle balade au fil de l'eau pour parfaire la technique du pagayage dans les galets...

Prochaine sortie, dimanche 16 octobre: découverte des champignons.

Aline Larrieu-Arguillé

Centre social intercommunal

• SEMAINE INTERCOMMUNALE

La traditionnelle « Semaine municipale » des Vans est devenue depuis début 2011 intercommunale. C'était déjà le cas pour la semaine neige qui a lieu pendant les vacances de février. Elle aura lieu cette année du 22 au 26 août et s'adresse à tous les enfants de la communauté de communes du Pays des Vans âgés de 7 à 11 ans. Des activités gratuites sont proposées (accrobranche, canoë, philatélie, graffiti, piscine, spéléo, badminton, atelier d'écriture, menuiserie...) à la demi-journée ou à la journée.

Si cette semaine existe toujours, c'est grâce à la mobilisation des nombreuses associations présentes sur le territoire qui viennent animer une activité le temps de quelques heures. Les prestataires également sont de la partie avec la mise à disposition de matériel ou d'entrées gratuites.

La coordination de cette semaine est portée par le Centre Social Revivre. On note cette année la participation de nouvelles associations : les Sentiers de l'art de Naves, Patrimoine Graviérois, ou le Club de canoë kayak de Chambonas notamment.

Un changement également qui facilitera l'organisation de certains parents : les enfants pourront rester sur place pour la journée complète s'ils arrivent le matin avec leur pique-nique.

Le Mini-raid revient cette année et s'adresse aux adolescents âgés de 11 à 14 ans : des journées VTT et Canoë, deux nuits sous tente à Chassagnes, du mardi 23 au jeudi 25 août.

Pour y participer, l'inscription est nécessaire. Elle se fait au Centre Social Revivre, 6 chemin du Rouselet aux Vans, du lundi au jeudi de 9h à 13h et de 14h à 18h.

Pour plus de renseignements : Centre Social Revivre au 09 54 20 87 80

• LA RENTRÉE À "REVIVRE"

L'été terminé, le Centre de Loisirs ouvrira ses portes tous les mercredis à partir du 7 septembre. Les enfants de 4 à 12 ans y sont accueillis à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

L'accompagnement scolaire fera sa rentrée le lundi 19 septembre pour les enfants du primaire. Du CP au CM2, les enfants seront accueillis le lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 18h45, les collégiens le jeudi de 17h à 18h30.

Hervé Richon

ANIM'À CHAMBONAS

Pour la première fois, l'association "Anim'à Chambonas" a organisé son vide grenier.

Dimanche 24 juillet, sur la place de la salle des Fêtes, une trentaine d'exposants sont venus déballer leur stand. Une buvette a été mise à disposition et pour le repas de midi, l'association a assuré un barbecue. La journée fut une réussite, les visiteurs étaient nombreux, les « camelots » ont été ravis de l'accueil assuré par l'équipe d'Anim'à Chambonas et ont l'intention de revenir l'an prochain.

Nous remercions tous les bénévoles qui ont participé à cette journée et pensons que si les exposants souhaitent revenir l'an prochain, c'est qu'ils ont dû faire une recette intéressante. Donc rendez-vous l'année prochaine pour renouveler le vide grenier.

Christine Vaillie



Vendredi 17 juin, la 20ème édition de l'Ardéchoise est passée par Chambonas. Toute l'équipe d'Anim'à Chambonas, associée aux communes des Salelles et des Vans, ainsi qu'à l'Office du Tourisme et l'Union des Commerçants Vanséens ont offert aux participants une halte bien sympathique au belvédère : ravitaillements, encouragements des enfants des écoles, vélos bizarroïdes... Constatant le dynamisme de cette équipe, la direction de l'Ardéchoise envisage pour l'année prochaine une étape de deux jours au Pays des Vans !

Les prochains rendez-vous de l'association sont la Fête de l'été le dimanche 14 août et le concours photo: vous trouverez tous les détails en page 8.

Aline Larrieu-Arguillé

ASSOCIATION ARTISTIQUE DU CHASSEZAC

Maria Romagnoli, artiste sculpteur domiciliée dans la commune, s'associe au CCAS de Chambonas pour animer des journées d'initiation au modelage.

Les premières auront lieu à la salle des Fêtes de Chambonas samedi 22 et dimanche 23 octobre à destination des adultes et adolescents. Inscriptions jusqu'au 15 octobre en Mairie au 04 75 37 24 22.

Les suivantes seront réservées aux enfants et auront lieu durant les vacances de Pâques 2012.

Aline Larrieu-Arguillé

ADMR "AUTOUR DU CHASSEZAC"

Les membres de l'association ADMR "Autour du Chassezac" se sont réunis le 20 juin en Assemblée Générale, présidée par M. Jacques Gadilhe, Président, assisté de M. Joseph Mervouet en sa qualité de vice-Président de la fédération de l'Ardèche et de Mme Sylvie Ducros, représentant le personnel de la fédération.

54 membres de l'association sur 83 sont présents ou représentés, le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale a délibéré sur l'ordre du jour:

- Rapport d'activité 2010
- Rapport financier 2010
- Rapport d'orientation 2012
- Election des administrateurs
- Questions diverses

Après avoir ouvert la séance, le Président a remercié les membres présents, salué la présence de M. Roger Boulard, Maire de Chambonas, ainsi que l'engagement bénévole des membres d'administration et le travail remarquable de toute l'équipe de salariées auprès des adhérents.

Rapport d'activité 2010

11 492 heures d'intervention ont été effectuées dont 124 d'entraide familiale, 779 de garde d'enfants, 17 de nouveaux services. 6 téléassistance ont été mises en place. On constate une augmentation de l'activité des salariées présentes chaque jour au domicile des familles, personnes âgées et handicapées.

Rapport financier 2010

Mme Annick Borelly, trésorière, a présenté le rapport financier : les charges s'élèvent à 227 797 €, les produits à 226 287 €, soit un résultat de - 1510 €. Ce résultat négatif est dû à la grande étendue de notre territoire d'action, les salariées ont en effet effectué 59 119 km !

Rapport d'orientation 2012

M. Jacques Gadilhe a présenté le rapport d'orientation pour l'année 2012 qui sera axé sur la communication et la poursuite de la politique de formation du personnel.

Les rapports d'activité, financier et d'orientation ont été approuvés à l'unanimité.

Election des administrateurs

Pour la commune de Chambonas, les membres du conseil d'administration élus sont Mme Annick Borelly, Mme Marie-Thérèse Bouchet, M. Jacques Gadilhe, Mme Aline Larrieu-Arguillé, M. Hervé Richon et Mme Aline Vey.

Questions diverses

Mme Sylvie Ducros a présenté un diaporama explicatif sur la téléassistance.

M. Joseph Mervouet a présenté l'organigramme de la Fédération ADMR en Ardèche ainsi que le réseau ADMR France.

Après un échange avec la salle, le Président clôt l'Assemblée Générale et a invité les participants à partager le verre de l'amitié ainsi que des friandises, suivi d'un spectacle de conteurs.

Jacques Gadilhe

↗ EGLISE DE CHAMBONAS - 18 & 19 AOÛT

Pour la deuxième année consécutive, Floris Arjan Hageman nous fait l'honneur de partager sa passion musicale à l'Eglise de Chambonas. Accompagné de Koen va Leeuwen, il exécutera des oeuvres de compositeurs français pour piano à 2/4 mains : Saint-Saens, Fauré, Debussy, Ravel.



Eglise de Chambonas à 20h30 • Participation 8€ • Enfants libre
Bart & Virginie Mallet

↗ CONCOURS PHOTO

Partagez vos photos sur le thème "Murs et escaliers en pierre sèches" en participant au concours organisé par l'association "Anim'à Chambonas": ouvert à tous, les photos doivent être prises dans la commune de Chambonas.

Les fichiers doivent parvenir par mail avant le 10 septembre 2011 à animachambonas@laposte.net accompagnés de vos coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone).

Chaque participant peut envoyer 2 images maximum, en couleur ou noir et blanc. Elles comporteront un titre ou une légende, la date ainsi que le lieu de la prise de vue (format JPG 1024X768 minimum).

L'ensemble des photos reçues seront présentées lors d'une exposition à Chambonas qui aura lieu les 17 et 18 septembre lors de la 28ème édition des Journées du Patrimoine.

Règlement complet disponible en Mairie ou sur le site internet: www.chambonas.fr A. L-A.

C H A M B O N A S

DIMANCHE 14 AOÛT

FÊTE DE L'ÉTÉ

Organisé par "Anim'à Chambonas"

DES 14H: PETITES VOITURES & GRANDS JEUX

pour les petits et les plus grands

CONCOURS DE PETANQUE EN DOUBLETTE

Coupe + Mises + 150€ - Inscriptions à 14h

20H: MATHIEU DOMERGUE

chante Aznavour

21H30: GRAND BAL

animé par Jean Aubanel et Nico C.

GRILLADES & BUVETTE

↘ L'ARDÉCHOISE



Le 17 juin, la 20^{ème} édition de l'Ardéchoise à Chambonas.

Carnet

Naissances

- le 19 mai 2011 : Melissa Vermeylen aux Terrasses du Chassezac
- le 25 juillet 2011 : Noé Lassalaz au Vignal

Décès

- le 26 mai 2011 : Rolland Bastide - Vompdes

La Lettre d'Info - TOUS LES NUMÉROS DE "LA LETTRE D'INFO" SONT DISPONIBLES SUR LE SITE : www.chambonas.fr

Pour recevoir "La Lettre d'Info" (en PDF) dans votre boîte mail, merci de bien vouloir nous envoyer un "Message électronique", nous confirmant votre accord et en mentionnant en objet : "Lettre d'Info" sur la messagerie de la Mairie.

La Commission Communication travaille déjà sur le prochain N° de "La Lettre d'Info" qui paraîtra en octobre 2011.

Ouverte à tous "La Lettre d'Info" est à votre disposition, afin de faciliter les échanges entre les habitants, les associations, les résidents... et partager vos petites annonces, vos articles, vos remarques, vos infos, etc...

Faites-nous parvenir vos infos en mairie ou par e-mail : mairie.chambonas.com@orange.fr - avant le 30 septembre.

Rédaction/Création : Commission Communication - Mise en pages: Aline Larrieu-Arguillé

Ont participé à la réalisation de ce numéro (ordre alphabétique): Bérengère Bastide, Roger Boulard, Jacques Gadilhe, Aline Larrieu-Arguillé, Françoise Lassalaz, Bart & Virginie Mallet, Paulette Perrenoud, Hervé Richon, Christine Vaille - Crédit Photos : Aline Larrieu-Arguillé, Marc Plossard.

Journal imprimé sur papier recyclé - Impression : Mairie de Chambonas.